



Groupe de travail - mouvement 2010

Un groupe de travail, concernant les examens des demandes de nomination sur les postes à profil, s'est tenu ce matin.

ASH	Nombre de postes vacants	Nombre de collègues ayant reçu un avis favorable
Poste d'enseignant en CLIN	0	1
Adjoint spécialisé au CMPP Henri-Wallon	0	1
Coordonnateur du dispositif d'accompagnement des élèves handicapés	0	0
Chargé de mission ASH (référents) 50%	1	1
Poste d'enseignement spécialisé TSL au CHU Nord 50%	1	1
Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement d'un IME	2	2
Directeur d'établissement médico-éducatif pour élèves autistes et atteints de troubles envahissants du développement	1	1
Chargé de mission SEGPA/UPI	1	0
Maison d'arrêt Amiens 50%	1	2
Enseignant en classe relais (collège Guy-Mareschal)	0	1
Poste à l'IUFM de chargé de mission suivi des stagiaires CAPA-SH 50%	1	1

Animateurs TICE	14	14
Chargé de mission départemental en informatique	1	0
Poste d'animation Antenne de documentation pédagogique	1	1
Animateur pédagogique à l'Historial de la grande guerre de Péronne	0	2
Animateur pédagogique au musée de Picardie	0	0
Conseiller pédagogique auprès de l'IEN adjoint à l'IA	1	2
Conseiller pédagogique Arts visuels	1	1
Conseiller pédagogique départemental d'Education musicale	2	3
Conseiller pédagogique EPS	5	6
Conseiller pédagogique adjoint IEN	3	8
Conseiller pédagogique langues vivantes étrangères	1	1
Enseignant référent	4	5
Secrétaire de réseau de réussite scolaire	1 + 4 x 0,5	6
Animateur soutien langage 50%	1	2



Direction d'école annexe et d'application :

2 postes sont vacants (Amiens Etouvie B et Amiens Delpech).
Un collègue est inscrit sur la liste d'aptitude 2010/2011.

Direction d'établissement spécialisé :

1 poste est vacant.
Un collègue est inscrit sur la liste d'aptitude 2010/2011.
3 collègues sortent de stage. 2 collègues sont pressentis pour partir en stage (à Suresnes).

Psychologue scolaire :

1 poste est vacant (50% Péronne et 50% Doullens). Un autre poste sera vacant en janvier 2011.
Une collègue sort de formation.

Certaines candidatures, sur les différents postes à profil, ont été invalidées car les collègues ne se sont pas fait connaître auprès de l'IEN ni de l'IA.

Cas particuliers :

La commission a examiné le dossier des collègues ayant interpellé le médecin de la prévention, sur des problèmes médicaux. Celui-ci a émis un avis qui donne, pour certains collègues, une priorité pour le mouvement.

Le SE-UNSA a présenté de nouveaux dossiers, non médicaux, parvenus tardivement. Les services se sont engagés à les examiner, avec l'aide, parfois, de l'assistance sociale.

Permutations informatisées :

3 collègues ont demandé l'annulation du bénéfice de leur permutation. L'Inspecteur d'Académie accepte de les réintégrer dans le contingent des enseignants du département.
Le SE-UNSA demande à ce que ces collègues puissent réintégrer leur poste. L'Inspecteur d'Académie se donne le temps de la réflexion avant de prendre sa décision.

Questions diverses :

Le SE-UNSA a interrogé l'inspecteur d'Académie sur la façon dont vont être traités les enseignants qui bénéficient, cette année, d'une priorité et qui n'obtiendraient aucun poste à l'issue de la phase principale du mouvement.
L'Inspecteur d'Académie a précisé que ces collègues seraient traités à la phase d'ajustement mais ils garderaient leur priorité pour l'année suivante.



Formations CAPA-SH :

La formation pour le CAPA-SH option E se déroulera à Beauvais, contrairement à ce qui était prévu. En effet, les candidats pour cette option sont plus nombreux dans l'Oise. Les stages pour l'option D et pour l'option F se déroulent à Amiens.

Les départs en stage CAPA-SH commenceront à partir du 17 mai.

Exeat-ineat :

L'Inspecteur d'Académie estime à environ 20 le nombre d'enseignants en surnombre dans notre département. De ce fait, les demandes d'exeat seront accordées sous réserve de l'acceptation de l'ineat du département d'accueil.

Masterisation :

Le SE-UNSA a interrogé l'Inspecteur d'Académie sur les nouvelles modalités de la formation des enseignants. L'Inspecteur d'Académie présentera aux organisations syndicales le projet d'affectation des stagiaires et le projet de formation continue lors du CTP du 25 mai.